

Pour diffusion immédiate

Adoption prochaine d'un règlement pour encadrer le développement éolien dans la MRC de Drummond

Le 20 août 2026 – La MRC de Drummond poursuit son travail pour encadrer le développement des énergies renouvelables sur son territoire. Après avoir adopté en mai dernier un règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour le solaire, elle prépare maintenant un cadre réglementaire pour l'énergie éolienne.

Ce travail s'inscrit dans la continuité de la consultation publique menée en 2024 sur les énergies renouvelables et de la révision en cours du schéma d'aménagement et de développement (SAD).

« La MRC souhaite être proactive et se donner des règles claires avant que des projets ne soient déposés. Cette façon de faire permet d'offrir plus de prévisibilité aux municipalités, à la population et aux développeurs, tout en tenant compte des particularités du territoire », souligne la préfète, Line Fréchette.

Le règlement de contrôle intérimaire servira à mieux encadrer les projets éoliens qui pourraient être soumis dans le cadre de l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec. Actuellement, aucun projet éolien spécifique n'est proposé dans la MRC de Drummond.

Au cours des prochains jours, la MRC annoncera une démarche d'information et de participation publique sur le projet de règlement éolien. Les personnes intéressées pourront alors s'informer, poser leurs questions et transmettre leurs commentaires à ce sujet.

La population est invitée à surveiller les plateformes de communication de la MRC et les médias locaux pour connaître les détails de cette démarche.

-30-

Source :

Jean Dufresne
Coordonnateur des communications
MRC de Drummond
jdufresne@mrcdrummond.qc.ca
819 477-2230, poste 123